



Provincia
di Milano

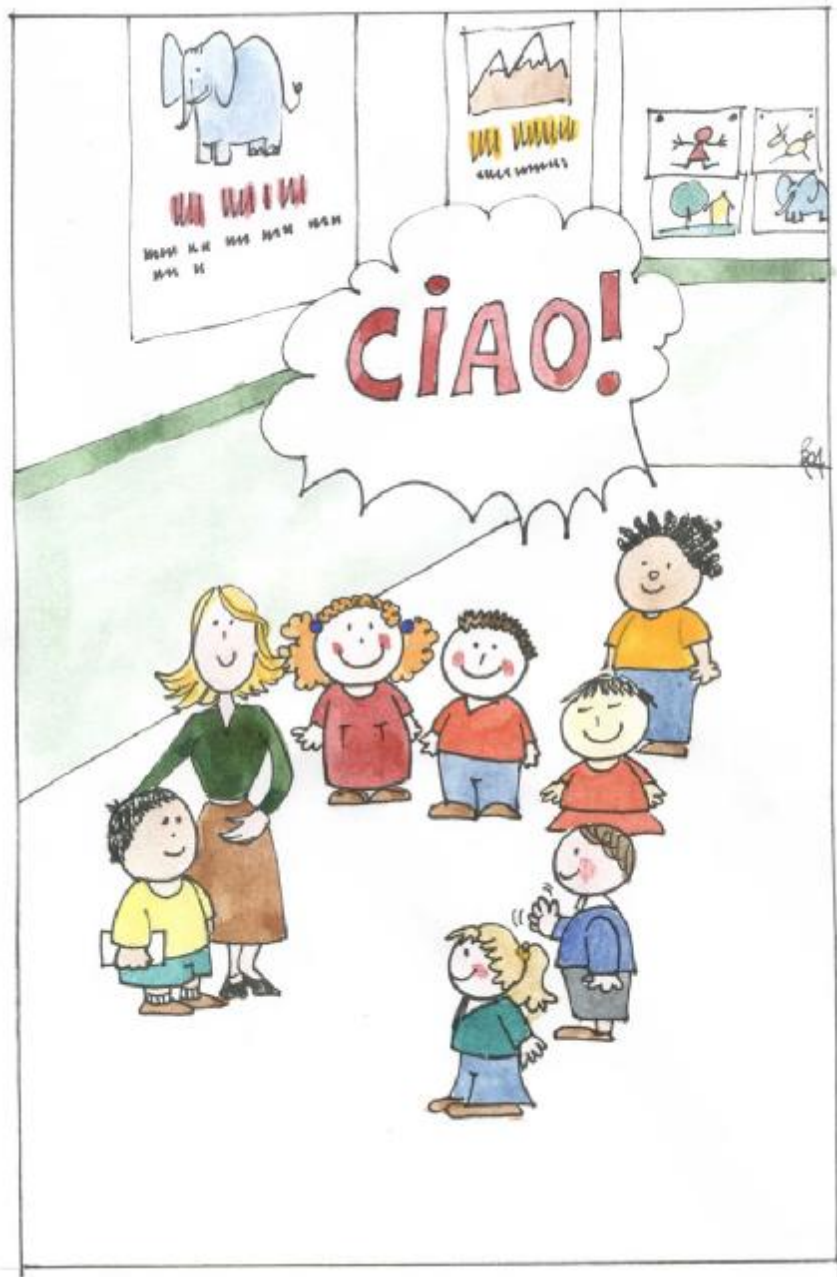
farsi  prossimo

AUX PARENTS ÉTRANGERS

Comment fonctionne l'école primaire en Italie



Les 12 premières informations pour l'accueil de vos enfants



BIENVENUE **dans notre pays et dans nos écoles**

Avant tout "Bienvenue" à vous, parents et enfants, bienvenue en Italie et dans nos écoles.

Vous trouverez dans cette brochure des informations sur l'école primaire.

Inscrivez vos enfants tout de suite, même si l'année scolaire est déjà commencée et rappelez-vous que tous les enfants ont le droit d'aller à l'école même s'ils ne sont pas en règle avec les formalités (ONU, Convention Internationale sur les Droits de l'Enfance, Art. 28 et DPR 394/99).



1

COMBIEN D'ANNÉES DURE L'ÉCOLE EN ITALIE ?

Crèche	jusqu'à 3 ans
École maternelle	de 3 à 6 ans
École primaire	de 6 à 11 ans
Collège d'enseignement secondaire	de 11 à 14 ans
Lycée	après 14 ans

Le premier cycle d'instruction dure 8 ans :

- 5 années d'école primaire ;
- 3 années de collège d'enseignement secondaire.

L'école primaire est gratuite. C'est l'école qui fournit les livres ; les familles doivent seulement acheter les cahiers, les stylos, les tubes de peinture, etc.

Demandez aux enseignants la liste du matériel.

Nota Bene :

École maternelle

- peuvent s'inscrire les enfants qui auront 3 ans avant le 30 avril de l'année scolaire de référence (pour l'année scolaire 2004-2005 : avant le 28 février).

École primaire

- peuvent s'inscrire en 1^{ère} année les enfants qui auront 6 ans avant le 31 août de l'année scolaire de référence (pour l'année scolaire 2004-2005 : avant le 28 février).



2

QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER POUR INSCRIRE VOS ENFANTS À L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez remplir le formulaire que vous remettra le secrétariat.

Ce formulaire reportera la date de naissance de vos enfants et d'autres informations qui vous seront demandées.

Si vous possédez les documents suivants :

- certificat de naissance ;
- certificat de vaccination ;
- déclaration de la classe fréquentée dans le pays d'origine ;

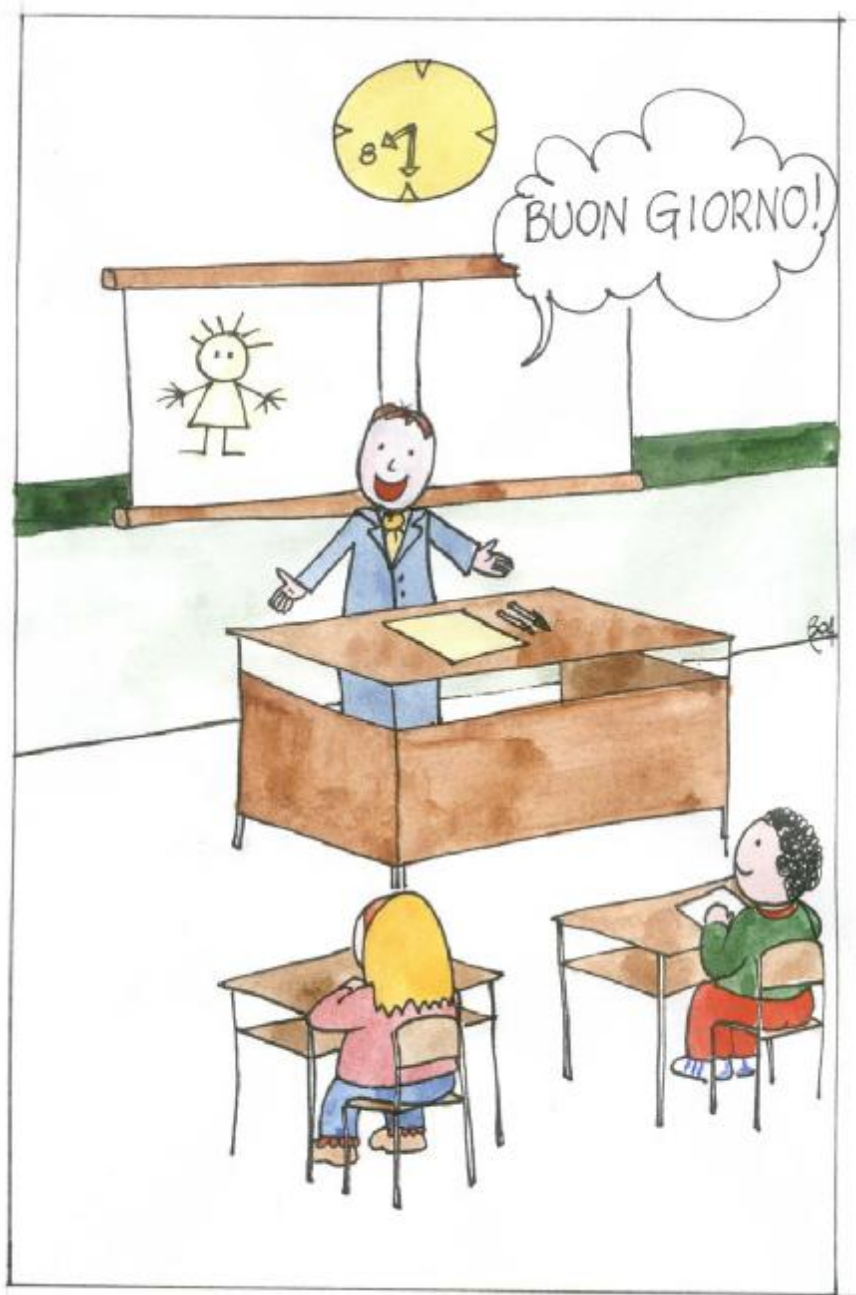
vous pouvez les remettre au secrétariat.

Au cas où vous n'auriez pas ces documents, vous devrez déclarer sous votre propre responsabilité, la classe fréquentée par votre enfant dans votre pays d'origine.

Au moment de l'inscription l'on remplit les formulaires pour :

- le choix du type d'école (voir chapitre 3) ;
- l'enseignement de la religion catholique (voir chapitre 6) ;
- l'inscription à la cantine scolaire (voir chapitre 4) ;
- l'inscription pour entrer avant l'heure des cours à l'école et pour les jeux après la sortie des classes.

Si vous n'avez pas le certificat de vaccination, adressez-vous à l'assistant médical de l'école qui vous dira ce que vous devez faire.



3

ÉCOLE À “ PLEIN TEMPS ” OU “TEMPS NORMAL” ?

De nombreuses écoles offrent deux possibilités d'emploi du temps et d'organisation scolaire ; les parents peuvent choisir entre :

- **la classe à “ plein temps ” :**

40 heures par semaine du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. (27 heures obligatoires + 3 heures facultatives + 10 heures de cantine)

- **la classe à “temps normal” :**

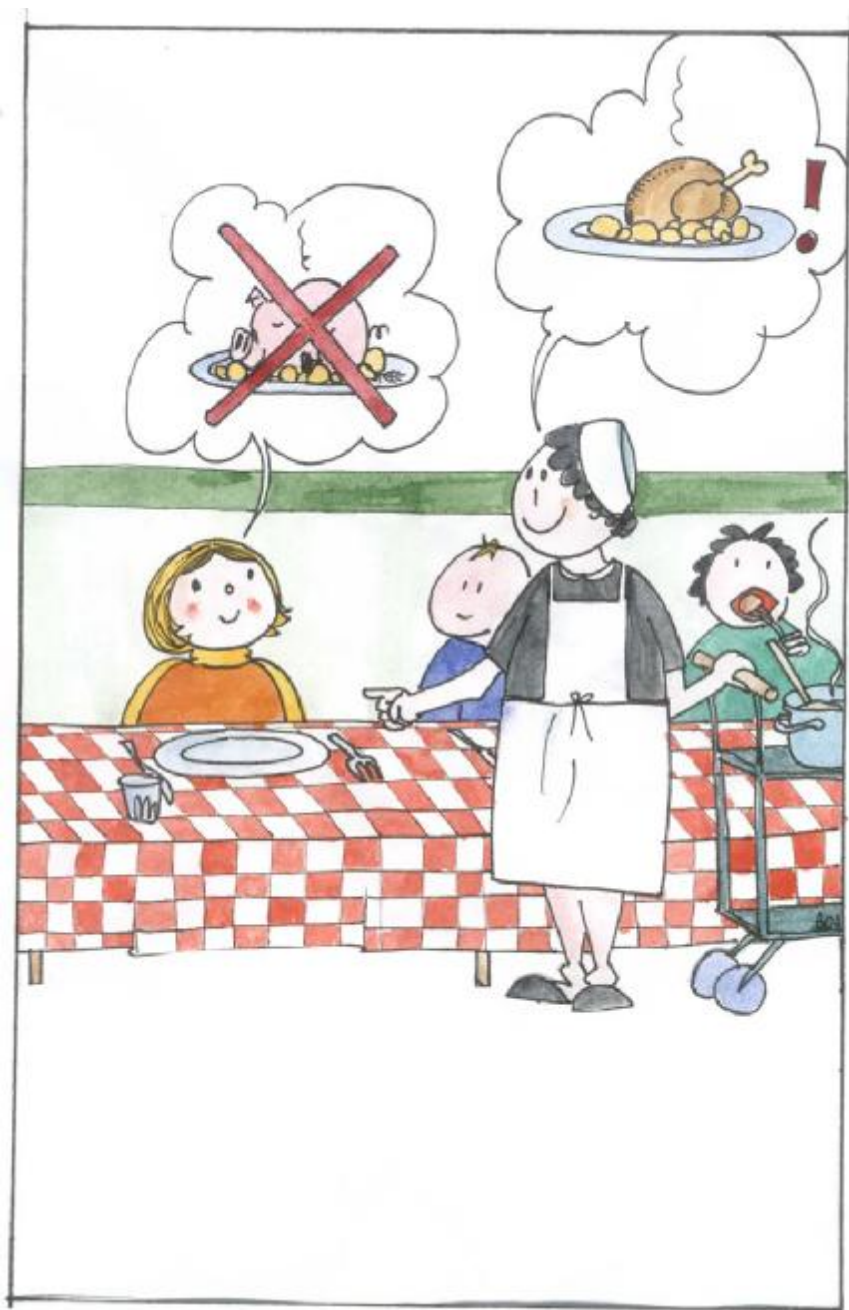
27 ou 30 heures par semaine : 27 heures sont obligatoires, 3 sont facultatives. L'emploi du temps hebdomadaire (1, 2, 3 ou 4 après-midi) est établi par chaque école.

La cantine n'est pas obligatoire.

Les leçons commencent à 8 h 30.

La ponctualité est importante.

Demandez sans tarder l'emploi du temps de la classe de votre enfant.



4

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS À LA CANTINE ?

Dans certaines écoles (à Milan dans toutes) il existe un service de restauration scolaire. Les parents paient pour le repas une somme qui diffère selon le revenu familial.

Il est possible de demander une diète spéciale pour des raisons de santé ou religieuses.

Pour s'inscrire à la cantine, il faut remplir le formulaire délivré par le Secrétariat de la Mairie.

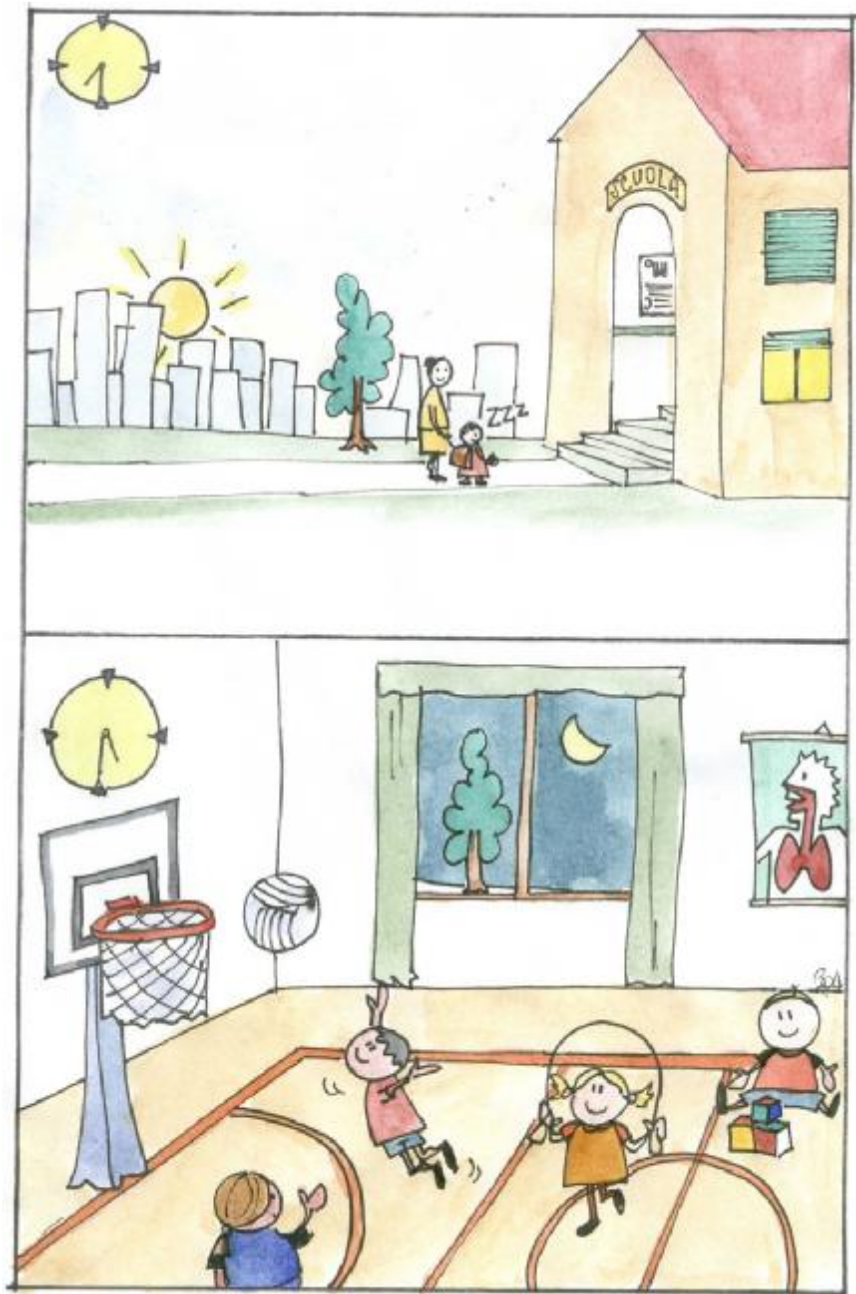
Si les parents sollicitent la réduction du montant de la cantine, ils devront certifier sur l'honneur leur revenu familial.

Les parents doivent présenter leur carte d'identité (ou leur passeport).

Il faut remettre au secrétariat de l'école :

- le formulaire 101 ou 740 ;
- la demande de diète spéciale pour raisons de santé ou religieuses.

Pour toutes questions ou pour tout autre problème s'adressez au secrétariat de l'école.

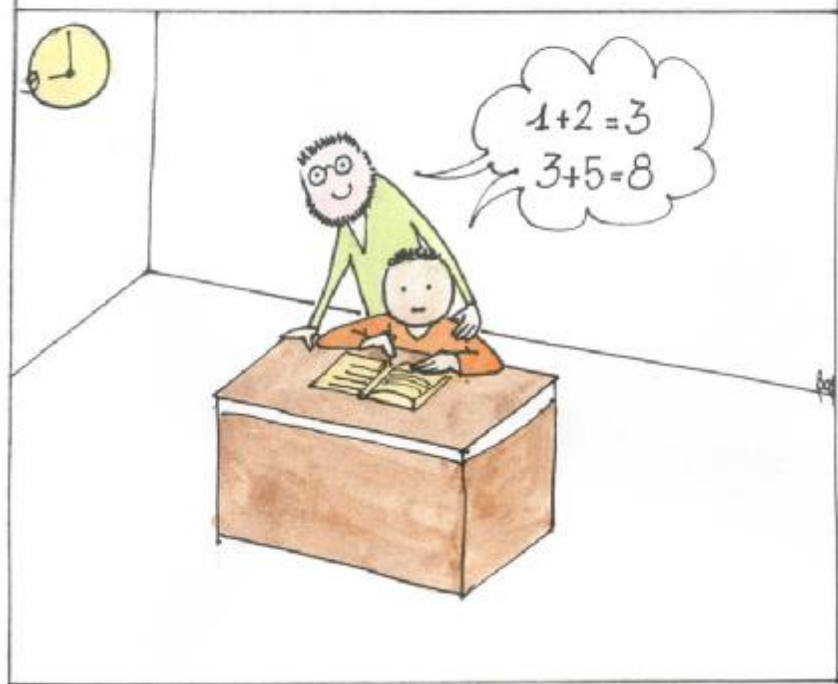


5

SI LES PARENTS COMMENCENT À TRAVAILLER DE BONNE HEURE ET FINISSENT TARD ?

Pour aider les parents, certaines écoles proposent des activités avant l'entrée des classes (le matin de 7 h 30 jusqu'au début des cours) et des jeux après la sortie des classes (de 16 h 30 à 17 h 30).

Toutes les informations sur la demande à présenter vous seront données au secrétariat de l'école.



6

L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU UN CHOIX ALTERNATIF?

Deux heures par semaine sont prévues pour l'enseignement de la religion catholique.

Au moment de l'inscription, les parents doivent déclarer s'ils décident :

d'opter

de ne pas opter

pour cette matière d'enseignement. Si les parents décident de ne pas opter pour l'étude de la religion catholique, leurs enfants devront choisir entre 3 possibilités :

- activités pédagogiques et formatives ;
- activités d'étude et/ou de recherche individuelle avec l'assistance d'enseignants ;
- sortie de l'école.

7

... QUEL EST LE CALENDRIER SCOLAIRE ?

L'école dure 9 mois environ.

Elle commence vers la mi-septembre et finit à la mi-juin.

Il y a deux périodes de vacances :

- deux semaines à Noël (généralement du 23 décembre au 6 janvier) ;
- une semaine environ, à Pâques (en mars ou en avril).

D'autres jours de vacances sont distribués pendant l'année scolaire et dépendent des décisions de chaque école.

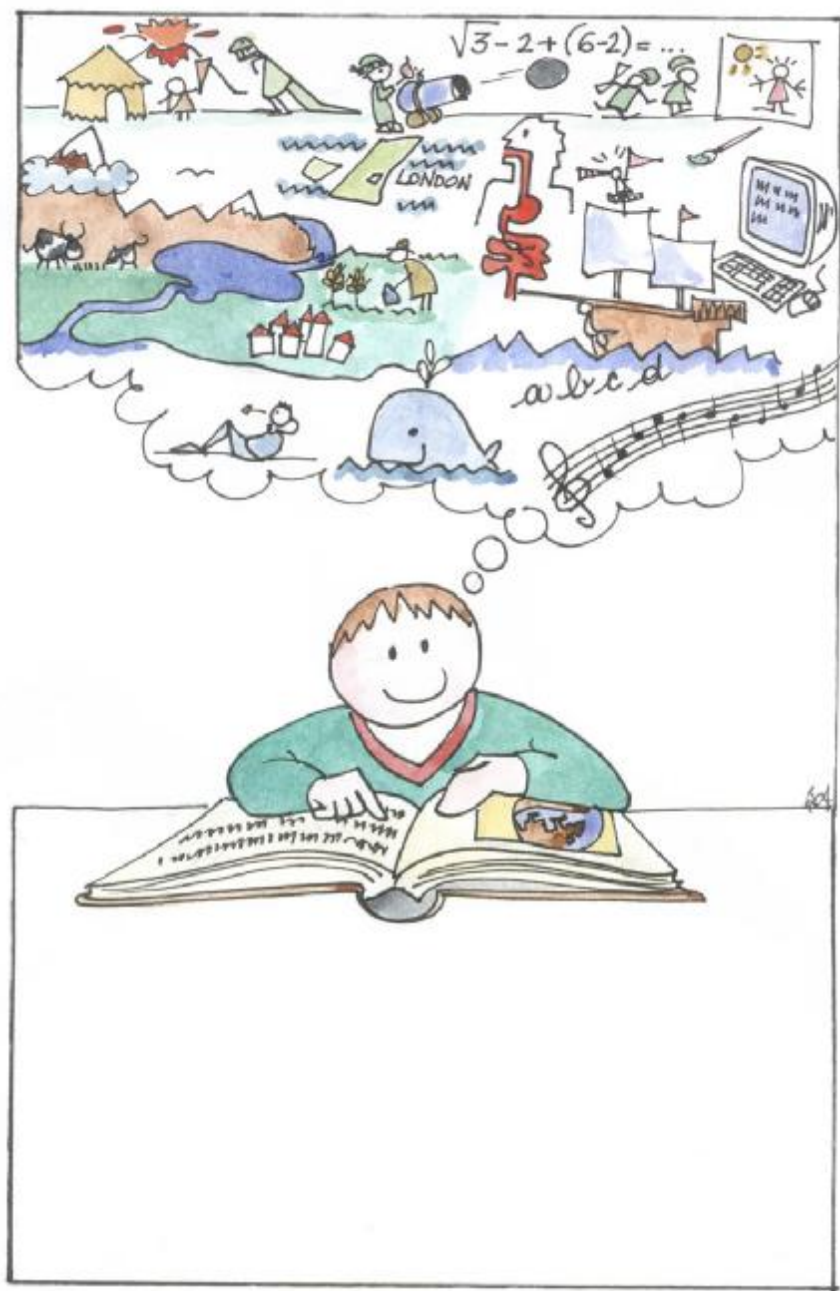
L'école vous communiquera les vacances avec un avis sur le carnet de correspondance de votre enfant.

Veillez toujours contrôler le carnet de correspondance de votre enfant !

ABSENCES

Les absences doivent toujours être justifiées par les parents.



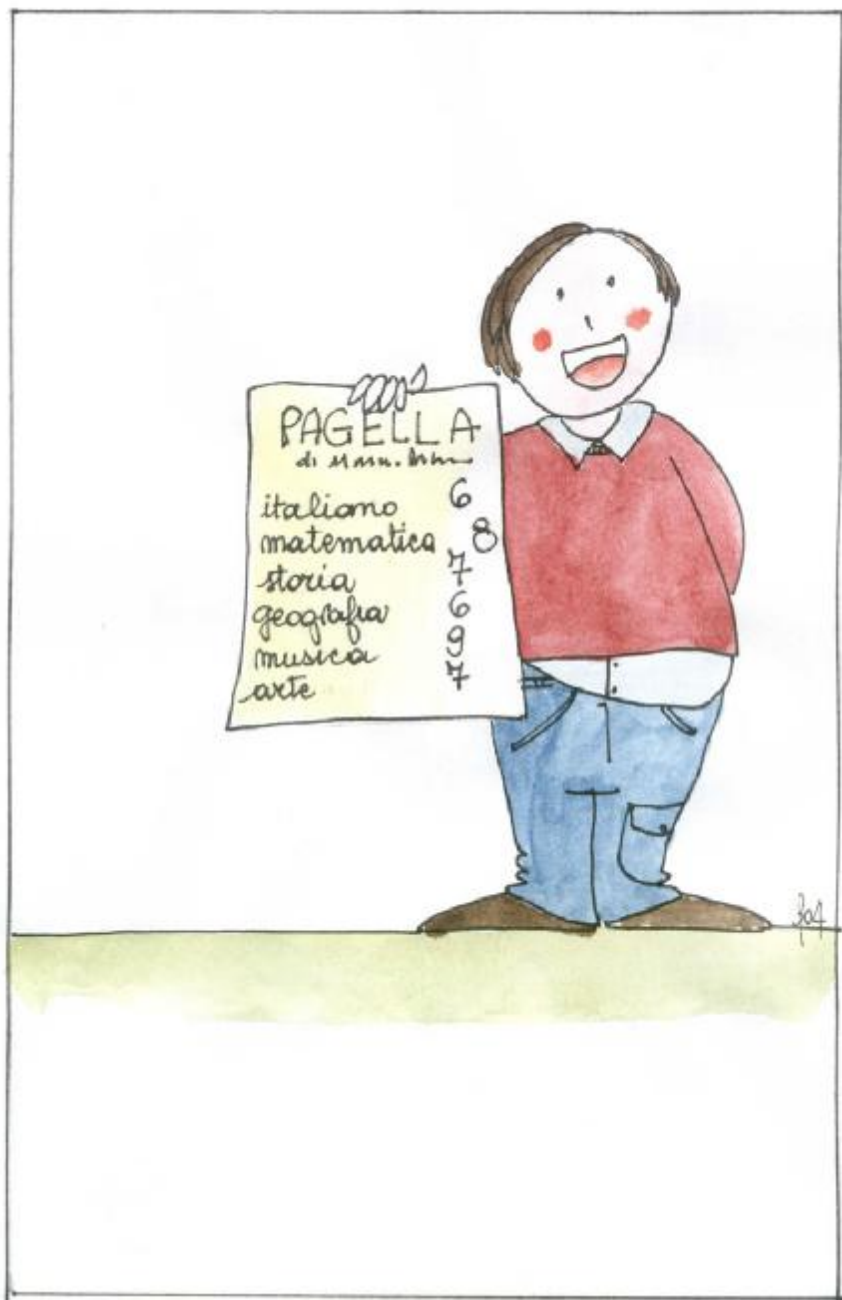


8

CE QU'APPRENNENT LES ENFANTS À L'ÉCOLE.

Les enfants étudient à l'école primaire :

- italien
- mathématiques
- sciences
- histoire
- géographie
- technologie et informatique
- anglais
- dessin (art et image)
- gymnastique (éducation physique)
- éducation musicale (chant et musique)



9

COMMENT SONT ÉVALUÉS LES RÉSULTATS SCOLAIRES ?

L'année scolaire est divisée en deux parties (2 quadrimestres) : de septembre à janvier et de février à juin.

En janvier et en juin les enseignants établissent les appréciations sur la base des résultats scolaires de l'élève et préparent un "bulletin scolaire" qui est remis aux familles.

Chaque enfant possède son "dossier" de compétences, rempli par les enseignants, les parents et l'élève.



10

À QUOI SERVENT LES RÉUNIONS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS ?

Les enseignants rencontrent régulièrement les parents pour parler du programme de la classe, de leurs élèves, de leurs difficultés et de leurs progrès.

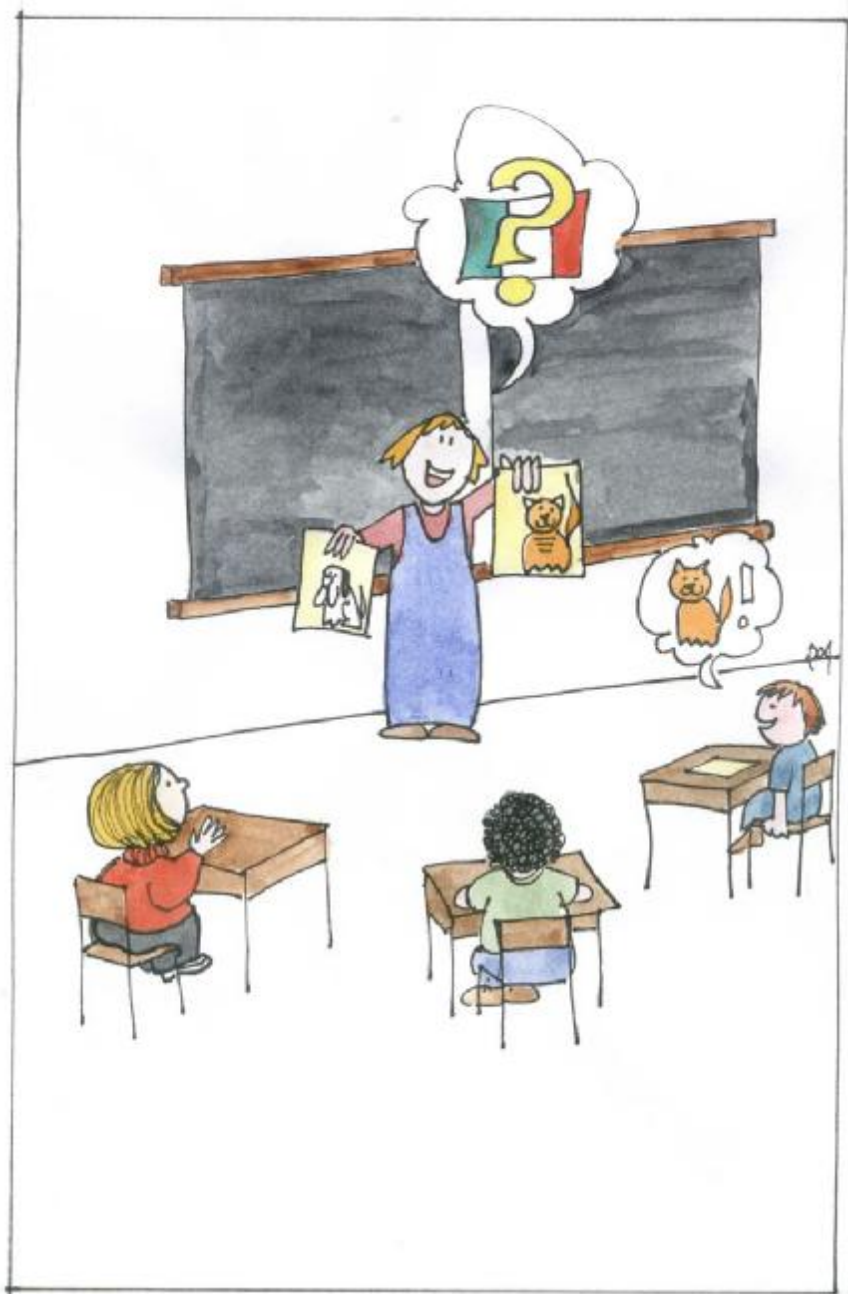
Ces moments de rencontre sont très importants car l'école et la famille peuvent collaborer à l'éducation des enfants et à leur bonne intégration.

Entretiens

Chaque enseignant communique aux parents le jour où ils pourront venir pour parler de leur enfant.

Les parents peuvent aussi, de leur part, solliciter un entretien avec les enseignants.

Si vous désirez parler de votre enfant, sollicitez sans tarder un entretien avec les enseignants.



11

SI VOTRE ENFANT NE SAIT PAS L'ITALIEN ?

Pour aider votre enfant à s'intégrer dans la classe et pour lui enseigner l'italien, les enseignants organiseront des moments personnalisés et des activités d'enseignement où votre enfant apprendra à parler et à écrire dans sa nouvelle langue.

Certaines écoles ont des enseignants spécialisés qui s'occupent d'apprendre l'italien aux enfants étrangers en constituant de petits groupes.

12

SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR D'AVANTAGE

Ne vous inquiétez pas !

Il y a en effet des centres qui peuvent vous donner des conseils pratiques :

- Service en ligne
Provincia di Milano
Progetto "Civitas"
integrazione.sociale@provincia.milano.it
- Ufficio Stranieri
Comune di Milano
Via Tadino, 12
Tel. 0229400229
- CSA/Centro Servizi Amministrativi
Via Ripamonti, 24
Milano
Tel. 0258382
- Centro Come
Via Galvani, 16
Milano
Tel. 0267100792
www.centrocome.it
come@farsiprossimo.it ; info@centrocome.it

Naturellement il y a des parents étrangers qui peuvent vous aider!!!

BONNE ÉCOLE !

Projet original :

Scuola elementare statale

Via Brunacci, 2

Milano

Réélaboration :

Service en ligne Provincia di Milano

en convention

avec la Cooperativa Farsi Prossimo

Dessins :

Benedetta Marasco

Cooperativa Farsi Prossimo
Centro COME

Questo fascicolo è tradotto in 10 lingue:

francese, inglese, spagnolo, tagalog,
albanese, rumeno,
cinese, arabo, serbo-croato, russo

Provincia di Milano
Direzione Centrale Affari Sociali
Viale Piceno,60
20129 Milano
Tel: 02/77403411
Fax: 02/ 77403417
e-mail: integrazione.sociale@provincia.milano.it

*** LA RIPRODUZIONE VIENE
INCORAGGIATA**